

---

# Descriptif des nouveaux documents et services 2020 « Dangers naturels »

---

Octobre 2020

---

Unité des dangers naturels  
(DES-DGE-DIRNA-UDN)

---

## Table des matières

---

Directive sur les standards & objectifs de protection cantonaux (SOP).....	2
Nouveau guichet cartographique professionnel.....	2
Mise à jour des cartes indicatives de dangers (CID).....	2
Guide pour l'évaluation des risques dans les projets de planification (ERPP).....	3
Guide de lecture du guichet cartographique cantonal.....	3
Mise à jour des Questions fréquentes (2020).....	3
Poster sur la gestion intégrée des risques dans le canton de Vaud.....	4
Cadastre des évènements (CEV).....	4

L'ensemble des documents et liens est disponible sur le site de l'Etat de Vaud ([www.vd.ch/dangers-naturels/](http://www.vd.ch/dangers-naturels/)).

L'Unité des dangers naturels se tient à disposition pour toute question ou demande de version « papier » supplémentaires ([info.dn@vd.ch](mailto:info.dn@vd.ch)).

## Directive sur les standards & objectifs de protection cantonaux (SOP)

---

- La directive SOP a été adoptée par le Conseil d'Etat le 30 octobre 2019.
- Elle est accompagnée de quatre annexes et de deux guides pratiques (application pour les zones d'affectation et pour les objets).
- Elle est fondée sur les recommandations fédérales en la matière (ARE, 2005).
- Elle fixe les principes permettant d'analyser les risques liés aux dangers naturels gravitaires et de relever les secteurs en déficits de protection pour élaborer des stratégies d'action au besoin.
- Elle ne détermine pas la nature des mesures de protection à mettre en œuvre et ne se substituent pas aux autorisations spéciales délivrées par les services de l'Etat et l'ECA.
- Elle s'adresse prioritairement aux autorités communales, aux services cantonaux, aux bureaux d'urbanisme et aux bureaux d'études actifs dans le canton de Vaud dans le domaine de la protection contre les dangers naturels gravitaires.



## Nouveau guichet cartographique professionnel

---

- Ce nouveau guichet professionnel est accessible via le lien suivant : [www.cdn.vd.ch](http://www.cdn.vd.ch)
- Alors que le guichet cartographique cantonal [www.geo.vd.ch](http://www.geo.vd.ch) recense les données de base sur les dangers naturels (selon la LGéo), ce nouveau guichet dit « professionnel » met à disposition des cartes et des données plus techniques, tels que le cadastre des événements, les cartes de phénomènes, les fiches scénarios, les cartes d'intensité et des processus, le cadastre des ouvrages de protection, etc.
- Ces nouvelles données sont absolument nécessaires à la réalisation des études de risque et au dimensionnement des mesures de protection.
- Un guide pratique est disponible.
- Les deux guichets cartographiques sont actifs et leurs géodonnées communes sont mises à jour simultanément.
- Ce guichet s'adresse prioritairement aux communes et aux bureaux d'études spécialisés dans les dangers naturels.

## Mise à jour des cartes indicatives de dangers (CID)

---

- Les cartes indicatives des dangers naturels identifient les processus dangereux et localisent les zones potentiellement exposées à ces dangers, sans préciser les intensités et les occurrences.
- Elles sont le résultat de modélisations informatiques appliquées à l'ensemble d'une région et n'ont pas été vérifiées sur le terrain.
- Réalisées en 2008, elles ont été mises à jour en 2020 grâce à de nouveaux développements techniques et conformément aux recommandations fédérales en la matière.
- La nouvelle version 2020 des CID est consultable sur le nouveau guichet cartographique professionnel ([www.cdn.vd.ch](http://www.cdn.vd.ch)).



- Les CID 2020 remplacent officiellement les CID 2008 à partir **du 1er octobre 2020**.
- Deux versions de ces cartes 2020 sont disponibles : les CID et les CID+. La CID+ est à l'attention plus particulière des spécialistes.
- Un « Memento » explicatif (aide-mémoire technique) accompagne la mise à jour des cartes indicatives.

## Guide pour l'évaluation des risques dans les projets de planification (ERPP)

- Ce guide se présente sous la forme d'un dépliant au format A4, réalisé sur le modèle de l'Evaluation locale de risques (ELR) de l'ECA pour les permis de construire.
- Il est rédigé à l'attention des spécialistes en dangers naturels mandatés par les autorités communales qui doivent analyser les risques et préconiser des mesures de protection dans les procédures de planification territoriale
- Il précise les éléments qui doivent être développés dans le rapport d'évaluation des risques, sous forme de marche à suivre.
- L'utilisation de ce guide permet de garantir un traitement conforme aux directives cantonales tout en garantissant une standardisation des pratiques et une équité de jugement.



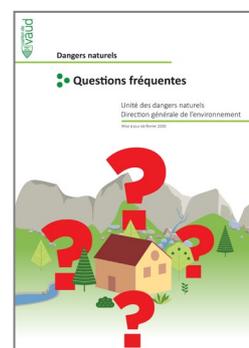
## Guide de lecture du guichet cartographique cantonal

- Ce guide se présente sous la forme d'un flyer de poche, plié.
- Il est essentiel pour trouver, lire et comprendre les données de base « dangers naturels » sur le géoportail cantonal [www.geo.vd.ch](http://www.geo.vd.ch). Il donne donc les éléments primordiaux pour répondre à la question centrale « Mon projet est-il exposé aux dangers naturels ? ».
- Il s'adresse au grand public.



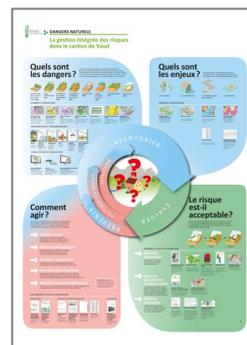
## Mise à jour des Questions fréquentes (2020)

- Le cahier « Questions fréquentes » (2020) présente par thème les questions les plus fréquemment posées et leurs réponses.
- Les questions sont notamment axées sur la transcription des dangers dans les projets de planification, l'intégration des dangers dans les permis de construire et aborde des notions de responsabilités.
- Ce document s'adresse en priorité aux communes, mais également à toute personne intéressée par le thème des dangers naturels.



## Poster sur la gestion intégrée des risques dans le canton de Vaud

- Ce poster se présente sous la forme d'une affiche au format A2.
- Il est également disponible au format A1 (papier) auprès de l'Unité des dangers naturels.
- Il synthétise l'ensemble des données, documents et outils mis à disposition par le canton de Vaud permettant une bonne gestion intégrée des risques liés aux dangers naturels.
- Il s'adresse prioritairement aux autorités communales, mais aussi à leurs bureaux mandataires, ainsi qu'à toute personne s'intéressant au domaine de la prévention contre les dangers naturels.



## Cadastre des évènements (CEV)

- Un formulaire en ligne permet de renseigner les événements naturels observés : [www.vdcev.ch](http://www.vdcev.ch).
- Il s'adresse au personnel de l'Etat de Vaud, mais également aux autorités communales et à leurs mandataires. La contribution des communes est ici primordiale, compte tenu de leur connaissance du territoire.
- Les événements renseignés sont contrôlés et vérifiés systématiquement.
- Une guide pratique est à disposition.



## Contacts

Informations générales	DGE-UDN, <a href="mailto:info.dn@vd.ch">info.dn@vd.ch</a> Mme Lucie Fournier, resp. communication 021 316 04 15
Projet Cartes de dangers naturels	DGE-UDN, M. Christian Gerber, chef de projet <a href="mailto:christian.gerber@vd.ch">christian.gerber@vd.ch</a> 021 316 72 35
Guichets cartographiques	DGE-UDN, Mme Claire-Anne Dvorak, cheffe de projet SIG <a href="mailto:claire-anne.dvorak@vd.ch">claire-anne.dvorak@vd.ch</a> 021 316 45 34

L'ensemble de la documentation présentée est à disposition sur le site : [www.vd.ch/dangers-naturels](http://www.vd.ch/dangers-naturels)